

**Dossier traité par:**  
Robert ALFTER – service technique  
Tél.: 79 00 37 – 390  
E-mail: robert.alfter@consdorf.lu

## Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf a émis, dans sa séance du 31 octobre 2023, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

### ARTICLE I

Tout stationnement sera interdit dans les zones continues de travaux entre la maison n°67 Route d'Echternach à Scheidgen et le carrefour avec la Rue Juckefeld à Scheidgen.

Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

### ARTICLE II

La largeur libre de la chaussée ne permettant pas le croisement de deux véhicules dans les zones continues de travaux entre la maison 67 Route d'Echternach à Scheidgen et le carrefour avec la Rue Juckefeld à Scheidgen, les conducteurs doivent passer du côté de l'obstacle suivant la direction indiquée par la flèche du signal, le passage sera réglé par des feux tricolores.

Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

### ARTICLE III

Suppression de l'arrêt de bus « Biweschland » à Scheidgen.

Aménagement d'un arrêt de bus pour les lignes RGTR et le transport scolaire devant la maison n°57 Route d'Echternach à Scheidgen.

Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

### ARTICLE IV

Le présent règlement est en vigueur à partir du lundi 6 novembre 2023 de 07:00 heures jusqu'à la fin du chantier.

### ARTICLE V

Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

### ARTICLE VI

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Consdorf, le 31 octobre 2023  
le bourgmestre,

le secrétaire communal,

